



Donnez vie à vos projets, grâce à votre bien immobilier.

Découvrez le Contrat Prosper, une solution nouvelle,
qui permet de transformer une fraction de votre
patrimoine immobilier en **argent disponible**.



Pensez à vous aujourd'hui,



Que ce soit pour **augmenter vos revenus**, **refaire votre intérieur** ou **organiser le maintien à domicile**, la monétisation partielle du patrimoine avec le Contrat Prosper, vous permet de recevoir rapidement la somme d'argent nécessaire, en une fois (capital) ou de manière mensuelle (rente), sans vous endetter.

Comment ça marche ?

Après une étude précise de la valeur de votre bien, **nous vous proposons d'en racheter une partie** (entre 10% et 50%) devant notaire.

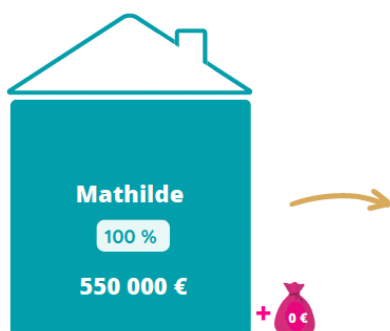
La Foncière Prosper devient co-indivisaire de votre bien, mais vous restez le seul occupant. En contrepartie, une indemnité d'occupation est déduite de la valeur d'achat.



L'exemple de Mathilde, 72 ans

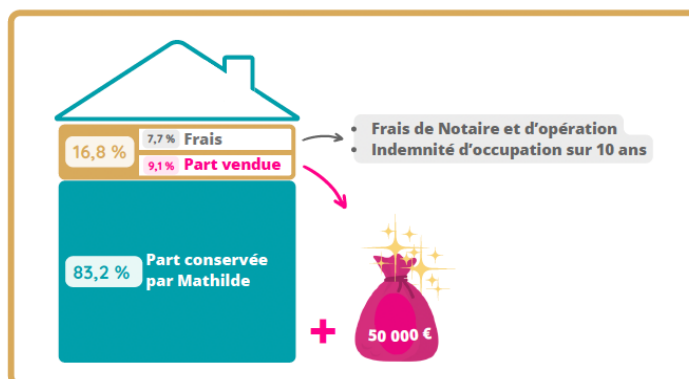
- Valeur du bien : **550 000 €**
- Souhait de monétiser **50 000 €**
- Projet : **Faire des travaux et compléter sa retraite**
- Durée : **10 ans**

Avant



Son bien immobilier

Aujourd'hui avec le Contrat Prosper



Mathilde reçoit 50 000 € sur son compte.

En échange, elle cède **16,8 %** des parts de son bien immobilier au Fonds Prosper.

et à vos enfants pour demain.

Le contrat Prosper dans le temps

Aujourd'hui

Valeur du bien de Mathilde : **550 000 €**

Elle reçoit sur son compte : **50 000 €**

Elle détient : **83,2 %**

La Foncière Prosper détient : **16,8 %**

Frais + indemnité d'occupation sur
10 ans : **11% : - 42 500 €**

Les prochaines années

Elle occupe son bien à 100 %

Elle ne paye rien à Merci Prosper

Elle réalise ses projets de vie

Ses parts continuent de prendre
de la valeur

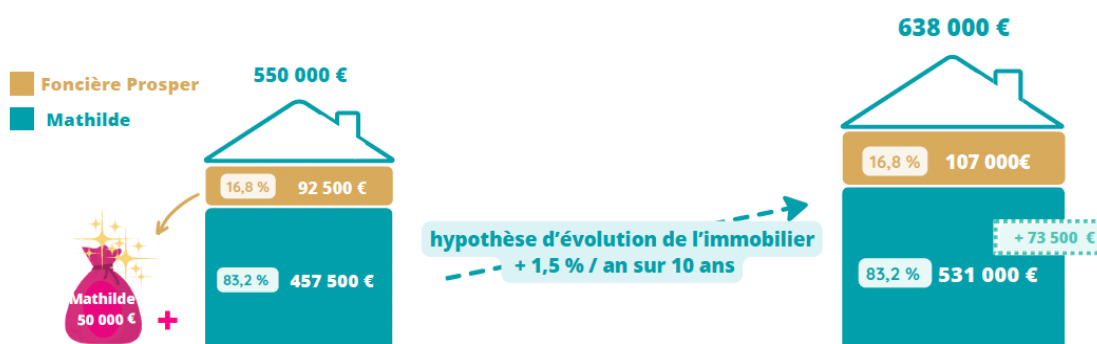
A la vente de son bien

Valeur du bien : **638 000 €**

Elle ou ses héritiers percevront **531 000 €**

La Foncière Prosper percevra **107 000 €**

Plus value sur sa part restante : **+ 73 500 €**



Une solution équilibrée

Fondamentaux	Bénéfices	 merci prosper bien vieillir, libres et heureux	Viager*	Prêt Viager Hypothécaire
Rester propriétaire	Profiter de l' évolution de la valeur du bien (autofinancement possible de la décote)	✓	✗	✓
Monétiser la juste somme	Pas de problématique de placement. Ce qui n'est pas monétisé reste investi dans le meilleur placement pour vous : votre bien.	✓	✗	✓
Maîtriser la situation	Une décote connue d'avance . Une décote optimisée et des frais ajustés calculés uniquement sur la valeur monétisée.	✓	✗	✗
Pouvoir transmettre	Pouvoir transmettre son bien , à terme ou dès maintenant par la donation de la nue propriété. (Pas d'hypothèque)	✓	✗	✗
Ne pas s'endetter	Ne devoir d'argent à personne.	✓	✓	✗
Recevoir une rente mensuelle	Avoir un complément de revenu mensuel et augmenter son pouvoir d'achat quotidien	✓	✓	✗

* Toutes les formes de Viager : Vente en Viager avec ou sans rente (100% bouquet)
Vente de Nue Propriété

Qui devient co-indivisaire de votre bien ?

Merci Prosper a fédéré des investisseurs qui partagent les mêmes valeurs et intentions d'agir pour le bien-vieillir en France, réunis dans la **"Foncière Prosper - Générations Solidaires"**. C'est cette foncière qui achète une part de votre bien et signe avec vous le Contrat Prosper devant notaire.

Elle a été agréée par l'Etat Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS) en juin 2024.



Ils parlent du Contrat Prosper



C'était le meilleur moyen pour mon père de financer son maintien à domicile. Il ne voulait clairement pas aller en EHPAD !

Robert Lebrun



J'ai regardé de près le Viager, mais je voulais absolument transmettre l'appartement à mon fils. Le Contrat Prosper est une solution équilibrée.

Véronique Renauld

Le Monde

Europe 1

ELLE

BFM TV.

ouest france

LesEchos



bien vieillir, libres et heureux



01 87 66 37 10

Pour recevoir votre **simulation gratuite et personnalisée**

rendez-vous sur



www.merciprosper.com